

« Un métier à part entière, l'archiviste un généraliste de l'information » : qu'en est-il en 2012 dans le nouvel environnement numérique ?

Françoise Banat-Berger

Citer ce document / Cite this document :

Banat-Berger Françoise. « Un métier à part entière, l'archiviste un généraliste de l'information » : qu'en est-il en 2012 dans le nouvel environnement numérique ?. In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 117-126;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4901

Document généré le 15/03/2017

« Un métier à part entière, l'archiviste un généraliste de l'information » : qu'en est-il en 2012 dans le nouvel environnement numérique ?

Françoise BANAT-BERGER

Le monde selon Gérard Naud

Gérard Naud, dans l'article qu'il rédigea en 1995 dans le numéro de *La Gazette des archives* consacré au thème du pré-archivage¹, s'interroge sur les différentes facettes du métier de l'archiviste. Cette interrogation révèle l'évolution d'un métier qui, face aux révolutions documentaires et technologiques de la seconde moitié du XX^e et du XXI^e siècles, a dû avoir comme impératif absolu de trouver les méthodes et modes organisationnels efficaces pour pouvoir peser sur la constitution de la mémoire en devenir au cœur des organisations.

En effet, la complexité accrue des processus métier, des modes d'administration, la rapidité toujours plus radicale des réorganisations administratives, les volumes d'informations produites et reçues en accroissement exponentiel, le dédoublement de plus en plus facilité de l'information à tous les niveaux des échelons et enfin l'émergence puis la généralisation de l'information numérique ont rendu définitivement inopérante une attitude passive de l'archiviste « attendant » de récupérer une information à trier pour ne garder que celle à forte valeur patrimoniale qui serait alors décrite *a posteriori* et mise à disposition de la communauté des chercheurs et plus largement du grand public.

Il a fallu intervenir toujours plus au cœur des organisations et ce furent, durant ces cinquante dernières années, après la mise au point de la nouvelle théorie archivistique des trois âges, grâce à des visionnaires comme Yves Pérotin, la création du dispositif d'excellence que sont les Missions des archives au sein

¹ NAUD (Gérard), « Un métier de notre temps : l'archivage », *La Gazette des archives*, n° 170-171, 3^e et 4^e trimestres 1995, p. 427-442.

des grands départements ministériels, ou encore le développement des services et centres de pré-archivage et/ou d'archivage intermédiaire, avec la création de nouveaux réseaux d'archivistes intervenant directement au sein des organisations.

On mit au point de nouveaux outils¹ permettant de modéliser, caractériser et encadrer l'information en lien étroit avec les producteurs. On développa de nouvelles formations sur la gestion des archives ou plus généralement sur la gestion de l'information à l'attention des producteurs avec la systématisation de plans de formation. On parla de rationalisation et de maîtrise de la production, de maintien de la preuve, de gestion des risques, de performance accrue dans la conduite des activités des organisations grâce à une information identifiée, classée, caractérisée, aisément repérable.

Bref, on vit ainsi se mettre en place en direction des services producteurs une offre de service d'archivage de qualité avec indicateurs, audits, écriture de référentiels métier pour les archivistes. On s'appropriâ de nouvelles normes venues d'Australie et on parla de *records management* et tout naturellement de *records manager*, qu'on eut bien du mal à traduire, tandis qu'arrivent aujourd'hui les normes de système de management (NSM) des *records* (ou documents d'activité) qui ambitionnent de positionner le *management* des informations et des documents au plus haut niveau des organisations, avec comme visée la certification de ces activités.

Par ailleurs, les archivistes au sein des services publics d'archives développaient également de nouveaux savoirs et compétences quant au traitement, à la description et à la mise en valeur des archives anciennement et récemment collectées, notamment à travers la normalisation des modes de description opérée *via* de nouveaux outils de gestion documentaire, de recherche et consultation de l'information ainsi mise à disposition.

La révolution numérique et le métier de l'archiviste

Depuis quelques années, ce qu'on appelle dans tous les segments de l'activité humaine la révolution numérique, qui se caractérise par une généralisation de l'information numérique sur Internet, accentue les tendances évoquées ci-dessus. Il est par conséquent proposé de tenter d'explorer en quoi cette révolution prolonge ou transforme cette vision sur le métier de l'archiviste.

¹ Tableaux de gestion, chartes ou référentiels d'archivage, circulaires interministérielles de tri.

Le mouvement est de fait double puisque l'archiviste, d'une part, doit adapter ses modes d'intervention face aux nouveaux modes de production documentaire et, d'autre part, participer et tirer les conséquences de la dématérialisation du processus métier qu'est, à l'instar des autres processus, l'archivage.

Premier mode d'intervention : la dématérialisation des processus métier

Avant d'en arriver à la dématérialisation à proprement parler des processus, les administrations ont connu et connaissent des phases transitoires : développement de systèmes d'information permettant de tracer et de retrouver l'information avec toujours une tenue en parallèle de dossiers papier, et, plus dommageable, une utilisation mal maîtrisée par l'ensemble des agents d'outils bureautiques et de messagerie pour une partie de leur activité non encadrée par des systèmes d'information. Le résultat est un agglomérat de fichiers mal nommés, non identifiés, dont le statut est inconnu, dans des formats souvent propriétaires, ou encore de messages mélangeant allègrement le privé et le professionnel, peu explicites, redondants, avec des pièces jointes elles-mêmes mal nommées, englobant d'autres pièces jointes et le tout avec des volumes exponentiels. Et encore, n'est-il pas fait mention ici des nouveaux usages d'outils liés aux réseaux sociaux (blogs, tweets, etc.), disponibles sur Internet dont l'usage échappe au contrôle des directions des services informatiques.

Ce type d'exemple prouve par l'absurde que le « génie » de l'archiviste pouvant opérer après coup sur du vrac papier, reconstituer et recomposer une information afin de la recontextualiser, est impossible ici en raison de la masse, des problèmes d'ergonomie et de « feuilletage » de l'information et du manque de caractérisation de celle-ci.

Dans ce cadre, l'intervention de l'archiviste reste traditionnelle auprès des producteurs et consiste à accompagner ce dernier dans ses méthodes de classement, de nommage, de qualification de l'information.

Je citerai l'exemple d'une action qui a réussi (pour combien qui ont échoué tant ces accompagnements sont chronophages pour l'archiviste et souvent rejetés par l'utilisateur de plus en plus pressé qui ne supporte pas le carcan d'un plan de classement trop rigide, d'ajouts de métadonnées fastidieuses ou le repérage au jour le jour de messages à conserver). J'évoquerai ainsi l'exemple de Cyvido¹

¹ « La prise en charge des archives électroniques en France dans le secteur public », *Archives*, volume 4, numéro 1, 2008-2009, p. 27-59.

(cycle de vie des données) mené avec l'ensemble des agents du conseil général de Saône-et-Loire depuis 2004 et porté par les directrices respectivement des Archives départementales et des services informatiques.

Au départ, la direction informatique souhaitait fortement réguler le fonctionnement des logiciels de messagerie et diminuer la volumétrie des boîtes aux lettres. Cette volonté a permis d'élaborer des règles afférentes à la gestion des messages et des pièces jointes, la transformation des courriels en documents, de manière à ce que l'information ne reste pas stockée sur ces boîtes. À partir de là, toute une réflexion sur la production administrative a été menée avec la mise en place de gabarits de documents types, la définition de règles de nommage des fichiers, l'élaboration de plans de classement. À l'expiration des durées d'utilité courante, les documents sont copiés par les agents sur un serveur destiné à l'archivage intermédiaire sur une arborescence miroir.

Le succès de l'opération a reposé d'une part sur la collaboration totale entre le service informatique et les Archives départementales et d'autre part sur l'acceptation par les services d'un dispositif jugé peu contraignant car répondant à leurs besoins : ce sont eux notamment qui ont choisi leur plan de classement même si celui-ci n'était pas tout à fait conforme aux « canons » archivistiques !

Au-delà de ce niveau encore très in-structuré, un bon exemple d'intervention des archivistes aux côtés des producteurs et des informaticiens est celui concernant les gestions électroniques de documents. L'intervention est de fait très riche et va bien au-delà des modes habituels : attention des producteurs attirée sur la valeur juridique de certaines pièces ; accompagnement dans la réflexion sur le périmètre de la numérisation, sur les opérations mêmes de numérisation avec le rappel des règles de l'art en la matière, sur la structuration des dossiers (plan de classement) ; sur l'articulation avec l'archivage papier ; sur les fonctionnalités de la GED en terme de cycle de vie de l'information portant sur les dossiers et sur les pièces à l'intérieur du dossier. Dans cet exemple, on peut voir que les archivistes sont les acteurs de cette dématérialisation puisque, sans eux, les choix opérés auraient été très différents (périmètre de la numérisation, choix de pièces, réflexion sur la valeur juridique des pièces) tandis que des questions n'auraient pas été abordées (qualité de la numérisation, cycle de vie de l'information et stratégie d'archivage qui en découle).

Dans ce cas de figure, les archivistes sont en bonne position pour intervenir sur les projets de dématérialisation des processus (entrée nativement

numérique de l'information dans les systèmes). Celle-ci est complexe à mettre en place et avance plus lentement que prévu notamment pour couvrir l'ensemble du processus. Cela signifie que l'archiviste devra continuer à intervenir dans un univers hybride nécessitant de conserver à la fois des archives papier et des archives numériques afin de pouvoir garder un sens à un processus dans sa globalité.

Cette dématérialisation aboutit à la mise en place de flux métier sur l'ensemble des circuits d'information entre chaque acteur du processus, formant des objets complexes d'un nouveau type (fichiers, fichiers de signature, empreinte numérique, jetons d'horodatage, métadonnées métier, signes de validation successifs, annotations, structuration dans des arborescences marquant les différents états et statuts des documents ainsi constitués, etc.). Là encore l'action de l'archiviste sera déterminante concernant la réflexion juridique (valeur de la signature, vérification de cette signature), la structuration de l'information et la définition de ces nouveaux « objets », leur qualification (qualité des métadonnées), la stratégie d'archivage.

C'est bien la première fois dans l'histoire de l'archivistique que l'archiviste participe au mode de constitution de l'information et intervient avant même que l'information ne soit créée. Il peut alors participer, aux côtés du producteur et de l'informaticien, à la détermination des types de documents qui doivent être créés à tel moment d'un processus pour que l'information constituée soit suffisante et de qualité. Ainsi, dans le cadre de la définition de méthodologie de conduite de projets, Michel Cottin, *records manager* à Orange Labs, a participé à la définition des livrables qui devront être fournis par le chef de projet à tel jalon du projet. Si ce livrable n'est pas fourni, constitué des éléments et métadonnées nécessaires à sa compréhension et à son statut et intégré alors dans la GED, il est alors impossible de passer au jalon suivant. Les archivistes sont donc « créateurs de valeur dans la chaîne documentaire »¹.

L'environnement numérique met en valeur les qualités premières de l'archiviste sur d'une part la compréhension globale des processus métier et sur l'attention qu'il porte à la valeur de l'information. Comme l'explique si bien Bruno Bachimont², le numérique démultiplie les possibilités de manipulation

¹ BURNEL (Anne), « Le métier d'archiviste à l'épreuve de l'archivage électronique : entre permanence et renouvellement des concepts et des pratiques. L'expérience du Service national des archives du groupe La Poste », *La gestion de l'information et des archives électroniques en Europe : réalisations et nouvelles directions*, V^e conférence du DLM-Forum (Toulouse, 10, 11 et 12 décembre 2008).

² BACHIMONT (Bruno), *Ingénierie des connaissances et des contenus*, Hermès Sciences, Lavoisier, 2007.

puisque chaque partie du document peut devenir une unité de manipulation. « Cette potentialité [...] déconstruit la cohésion et la cohérence du document si bien que le document devient une ressource inintelligible en tant que telle, en attente d'orientation de lecture ». La responsabilité par conséquent de tout gestionnaire de l'information, et en premier lieu de l'archiviste, consiste à savoir objectiver les inscriptions documentaires, c'est-à-dire « la fixation d'un exemplaire faisant autorité, constituant une référence commune et partageable ». Il attirera par conséquent inlassablement l'attention du producteur et de l'informaticien sur la valeur de l'information ainsi constituée, acheminée, transmise, sur la définition de ce que constitue un objet d'archivage suffisamment auto-documenté et maintenu intègre pour pouvoir permettre de prouver à travers la chaîne des temps¹ qu'il est bien ce qu'il prétend être². En cela il utilisera toujours ses compétences traditionnelles de connaisseur de l'histoire institutionnelle ancienne, moderne et contemporaine permettant d'évaluer un document à la lumière de son contexte de production.

De même, il attirera l'attention de ses interlocuteurs sur la fragilité intrinsèque du numérique et le risque permanent du fossé d'obsolescence technologique dans lequel il peut tomber : importance des formats d'encodage à privilégier ouverts et si possible normalisés, importance de la réplication de l'information sur des sites distants au-delà des dispositifs classiques des sauvegardes, importance de la traçabilité de l'information, etc.

La dématérialisation du processus archivage

Au-delà de la transformation de la production elle-même, l'archivage, comme tout processus métier, se dématérialise lui-même, en commençant par les transferts d'archives numériques depuis un service producteur vers un service d'archives. Cette dématérialisation s'opère pour le secteur public *via* le standard d'échange de données pour l'archivage (SEDA), élaboré et maintenu par les Archives de France, intégré au référentiel général d'interopérabilité, qui définit les messages permettant à des systèmes d'information différents d'effectuer des versements, des éliminations et des communications d'archivage numériques et ainsi de passer de transactions entre humains à une automatisation des processus. Cette dématérialisation des processus conduit non seulement à déterminer les messages échangés mais également la forme et le contenu de ces

¹ Durant, d'une part, toute la période où il est sous la responsabilité du producteur, puis à partir du moment où il est pris en charge par l'archiviste.

² Voir sur ce sujet les travaux incontournables de InterPares, sous la direction de Luciana Duranti : www.interpares.org

messages et notamment la façon dont les archives sont transférées et décrites conformément aux normes de description des archives, en récupérant automatiquement au sein de l'instrument de recherche archivistique les métadonnées métier.

Cette dématérialisation a ainsi de nombreuses conséquences quant aux modes de travail des archivistes : il s'agit encore une fois d'intervenir radicalement en amont et d'y définir le mode de description d'un type d'archives donné (le profil) qui pourra ensuite se décliner automatiquement pour l'ensemble des archives appartenant à cette typologie. Cette intervention en amont, qui déporte ainsi une très grande partie du travail archivistique jusqu'alors effectué après le versement, n'est pas exclusive de traitements en aval quand il s'agira de reprendre les descriptions, de les enrichir ou encore (et surtout) de rattacher les niveaux de description très fins que permet la récupération automatique des métadonnées métier à des niveaux de description plus globaux (dossiers, séries, fonds) et ainsi de pouvoir unifier la description des archives papier et des archives numériques.

Autre conséquence : la possibilité pour l'archiviste de récupérer très rapidement (dès validation du document) l'archive afin de permettre sa conservation sécurisée au sein d'un système d'archivage numérique et ce dans le but d'éviter les ruptures de charges pouvant avoir de graves conséquences en matière d'intégrité et de lisibilité sur le long terme. Il s'agit par conséquent d'élaborer une stratégie d'archivage dès l'amont et de définir beaucoup plus finement et explicitement les rôles et responsabilités des différents acteurs en présence : autorité juridique responsable du contenu d'information en tant que garante de l'authenticité, autorité de conservation responsable de la conservation en tant que garante de son intégrité et de sa pérennité, opérateurs d'archivage. C'est ainsi que le service d'archives peut, dans certains cas, devenir autorité de conservation avant même l'expiration des durées d'utilités administratives et recevoir dès leur validation dans le système d'archivage numérique dont il est responsable les documents qui alimentent un dossier restant ouvert tant que le processus métier n'est pas achevé.

De ce point de vue, les changements induits par la dématérialisation des modes de recherche et de consultation par les utilisateurs demeurent encore largement peu étudiés. Il reste encore à imaginer quelles seront les futures interfaces de recherche et de consultation pour le public des services d'archives, interfaces permettant d'unifier la recherche et la consultation des archives papier et numériques. On peut déjà imaginer la nouveauté radicale et le paradoxe qui consistent à présenter des objets numériques que les archivistes auront dans un

premier temps « objectivés » alors même que le public devra s'approprier cet objet et chaque composant de chaque objet suivant sa propre logique. L'utilisateur pourra en effet, comme il le fait aujourd'hui avec toutes les ressources publiées sur Internet, transformer cet objet, l'annoter, le commenter, le compléter, déposer le résultat de ses contributions sur le site et l'archiviste aura alors à prendre en compte ce nouvel objet d'archives. Ces changements dans l'usage du numérique sur les réseaux sont déjà à l'œuvre dans plusieurs services départementaux d'archives qui ont publié leurs ressources archivistiques numérisées avec une réflexion sur la valeur ajoutée de ces services par rapport à d'autres acteurs notamment du secteur privé, à savoir l'assurance de publier des ressources authentiques et fiables et parallèlement le développement d'une offre de services collaboratifs aux publics des Archives (généalogistes, érudits et chercheurs, passionnés, curieux, etc.) dans le cadre d'une organisation permettant de valider scientifiquement et collectivement ces collaborations¹.

Identité et compétences de l'archiviste

Finalement, si on souhaite synthétiser les nouvelles compétences requises pour les archivistes² face aux enjeux du numérique, nous retrouvons les compétences traditionnelles des archivistes : archivistique avec une attention particulière portée aux questions juridiques (maintien de la preuve, données à caractère personnel, accès aux documents administratifs, réutilisation des données publiques), institutionnelles, historiques mais également organisationnelles. Le plus nouveau finalement concerne un certain savoir-faire en matière de modélisation des processus métier et de classification de l'information. Techniquement, ceci s'accompagne d'une compréhension sur ce qu'est l'information numérique, sur le codage de l'information et les langages XML. Ces compétences rejoignent sur un certain segment celles des

¹ Voir notamment l'offre en la matière des Archives départementales de la Vendée : base nominative Noms de Vendée (<http://nomsdevendee.fr/>), dictionnaire historique des communes (<http://communes-archives.vendee.fr/>), dictionnaire des Vendéens (<http://vendeens-archives.vendee.fr/>), dictionnaire toponymique de la Vendée (<http://toponymes-archives.vendee.fr/>), L@boratoire des internautes (nouvelle version : <http://laboratoire-archives.vendee.fr/>), éphéméride (<http://laboratoire-archives.vendee.fr/Ephemeride>)

² Qui doivent bien évidemment s'adjoindre des compétences informatiques.

informaticiens en matière de structuration des données, des formats de données, des outils et technologies du Web sémantique.

Alors, les archivistes, des techniciens ? Je me permettrai ici de reprendre les propos tenus par Frédérique Pilleboue sur le forum de l'Association des archivistes français sur un débat assez général concernant les archives numériques :

« [...] À nous de faire un effort d'acculturation avec les outils et le vocabulaire de l'archivistique dans l'environnement électronique, sans perdre de vue qu'il s'agit là de notre technicité, et non celle de l'informaticien. Comparez par exemple avec la technicité dont nous avons besoin pour maîtriser des questions d'évaluation des archives, de conservation préventive, de restauration, de numérisation, de communicabilité et de réutilisation, d'environnement climatique, de conception ou d'équipement de bâtiments d'archives... ; voyez comment notre technicité d'archiviste s'articule avec celle d'autres corps de métier ! Cette technicité qui nous est familière est certainement au moins équivalente à celle dont nous avons besoin pour penser l'archivage électronique. Mais il est certain que l'acquérir demande un certain effort ».

Et l'on voit que l'archiviste est un professionnel bien singulier aux confins de la science de l'information, de l'archivistique, du juridique, de la qualité, des sciences administratives et historiques et que par conséquent il ne se confond ni avec le documentaliste, ni avec le qualiticien, ni avec l'informaticien, ni avec le restaurateur, ni avec le gestionnaire de l'information.

La phrase de Gérard Naud : « un métier à part entière, l'archiviste un généraliste de l'information » ou, comme l'écrit aujourd'hui Jean-Michel Salaün¹, un « architecte de l'information », reste par conséquent tout à fait opérante avec une nécessité de travailler avec un périmètre de plus en plus large de partenaires : les producteurs bien sûr, mais également les autres spécialistes en gestion de l'information et technologies du Web, les juristes, les qualiticien, les consultants, les informaticiens, et enfin les publics qui, à leur tour, deviennent des acteurs à part entière en participant à l'enrichissement et à la re-création des ressources numériques mises à disposition.

Ces nouvelles facettes du métier entre, d'une part, l'amont de la chaîne archivistique et, d'autre part, l'aval tout entier tourné autour de la mise en valeur de ces archives peuvent toutefois faire craindre, étant donné les spécialisations accrues exigées dans chacun de ces domaines, un éloignement des professionnels impliqués dans chacune de ces branches. C'est le cas notamment dans les pays anglo-saxons qui opposent d'une part les *records manager* et d'autre part les archivistes (soit les archivistes du patrimonial). L'inconvénient de cette cassure est la solution de continuité qui très souvent

¹ blogues.ebsi.umontreal.ca/jms/

existe entre d'une part la gestion des archives courantes et intermédiaires (les *records*) et d'autre part celle des archives définitives, alors même que la fluidité entre les deux, grâce notamment aux formats d'échanges, est possible.

Or, la volonté en France a toujours été de maintenir l'unité du métier notamment grâce aux formations communes, grâce à l'unicité du statut de conservateur du patrimoine qui permet une mobilité à travers les différentes branches du métier et enfin grâce à l'exercice du contrôle scientifique et technique.

On peut ainsi citer un exemple de synthèse avec les dernières réalisations du conseil général (Archives départementales) de l'Aube, avec à la fois la mise en production dès 2010 d'un système d'archivage numérique (M@rine)¹ et l'ouverture en 2011, dans le cadre des appels à projets portés par le ministère de la Culture et de la Communication de services culturels numériques innovants, de son «Wiki Archives» : «à terme, l'objectif est de proposer l'ajout de contenus pertinents et en résonance avec les sources conservées aux Archives départementales de l'Aube, dans des conditions permettant à tout moment de bien identifier ce qui est du domaine du site " officiel " de ce qui est du domaine du Wiki² ». Les archivistes ont ainsi su utiliser les leviers des technologies numériques pour arriver à manifester leur excellence aux deux bouts de la chaîne archivistique.

Françoise BANAT-BERGER
Service interministériel des Archives de France
francoise.banat-berger@culture.gouv.fr

¹ Issu d'un partenariat entre les conseils généraux des Yvelines et de l'Aube.

² http://www.archives-aube.com/arkotheque/wiki_archives/presentation_projet.php